

PROCES-VERBAL

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 33 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** M. Lionel Barbey
M. Frédéric Dessarzin

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 48, du 27 novembre 2015
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 50

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 11 novembre 2015** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 50; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2016**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Présentation de la planification financière 2016-2020**
4. **Vente de 85 m2 sur la parcelle RF 149**
5. **Divers**

Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 novembre 2015

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 50 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Une interrogation peut subsister par rapport à une remarque sur l'éclairage public. Il faut savoir que selon l'association suisse pour l'éclairage, une norme est une recommandation et son application est libre. L'éclairage public n'est pas une obligation légale et sa mise en place dépend d'une volonté communale. A partir de ce constat, il n'y a pas à polémiquer par rapport au respect ou non de ces normes. Pour rappel, la rénovation de l'éclairage a été faite sur la base des infrastructures existantes. Suite à ces travaux, la luminosité a été significativement améliorée et la consommation a été réduite de deux tiers.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

Bernard Deillon : j'ai une remarque concernant la votation du 11 novembre 2015. Vous avez présenté un projet qui a été accepté. Dans la discussion, suite à une remarque d'une personne, vous avez chiffré ce qu'il faudrait investir si on n'acceptait pas le projet présenté. Je trouve désagréable que vous arriviez avec un projet et que vous ne chiffriez pas les deux possibilités. Je pense que c'est votre rôle de chiffrer d'une part ce que vous proposiez et qui a été accepté, d'autre part le coût exact de l'autre solution. C'est-à-dire, si on refusait le projet présenté mais qu'on devait à certains endroits intervenir pour différentes raisons. Pour qu'on puisse juger valablement d'une proposition faite par le Conseil communal, il aurait fallu chiffrer les deux options.

Pascal Lauber : nous prenons acte de votre remarque. Le deuxième scénario n'a même pas été analysé ni chiffré. Il est vrai que la réponse a été donnée en cours de séance et les chiffres avancés n'ont même pas été vérifiés.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 11 NOVEMBRE 2015**

OUI A L'UNANIMITE

Le procès-verbal du 11 novembre 2015 est adopté.

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement

La lecture du budget 2016 est donnée par Daniel Marchina, boursier ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort une intervention :

352.00 Participation aux homes médicalisés Fr. 38'000.00

365.00 Participation à des homes privés Fr. 3'000.00

François Castella : je vois que la participation au home privé, c'est-à-dire le Foyer de Morlon, est toujours aussi peu en comparaison aux homes médicalisés !

Pascal Lauber : la différence vient du fait que nous avons une personne en home privé et cinq en homes médicalisés.

François Castella : c'est tout de même un avantage d'avoir un home non médicalisé ici à Morlon.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 618'050.00
Soit 26%	
Intercommunal	Fr. 739'950.00
Soit 31%	
Total	Fr. 1'358'000.00
	57%



Remarques sur les charges liées du budget 2015

Niveau cantonal	Fr. 667'550.00
Soit 28%	
Intercommunal	Fr. 727'150.00
Soit 31%	
Total	Fr. 1'394'700.00
	59%

2.1 Présentation du budget d'investissements

Aucune question.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Jean-Pierre Macherel : concernant les travaux sur le réseau d'eau, avez-vous prévu quelque chose ?

Patrick Audemars : non pas pour le moment. Nous ne connaissons pas les délais par rapport à la parcelle 169. C'est ce qui dictera l'avancée des travaux. Si toutefois cela devait être l'année prochaine, cela passera dans le budget de fonctionnement.

Pascal Lauber : l'approbation du budget 2015 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2015 DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

**OUI
A L'UNANIMITE**

Le budget 2015 est accepté.

Tractandum 3 : Présentation de la planification financière 2016-2020

Pascal Lauber : présente la planification financière 2016-2020 selon les graphiques ci-dessous.



Plan financier 2016 - 2020

Compte	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	ADMINISTRATION	173'325	191'100	202'200	204'866	206'366	210'970	211'270
01	Assemblée communale, Conseil communal	25'383	27'900	36'600	35'900	35'900	36'600	36'600
01031801	Frais organe de révision	3'456	3'500	3'500	3'500	3'500	4'200	4'200
02	Administration générale	147'942	163'200	165'600	168'966	170'466	174'370	174'670
1	ORDRE PUBLIC	40'513	39'300	37'650	37'676	37'676	37'702	37'702
10	Protection juridique	22'500	22'200	23'000	23'000	23'000	23'000	23'000
14	Police du Feu	10'898	7'500	5'750	5'750	5'750	5'750	5'750
15	Militaire	600	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
16	Protection civile	5'515	7'500	6'800	6'826	6'826	6'852	6'852
17	Protection de la population	1'001	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	704'929	772'930	700'200	714'248	858'725	866'180	872'591
20	Ecole enfantine	82'871	115'500	96'400	97'428	111'905	115'173	115'544
21	Cycle scolaire obligatoire	492'224	522'300	470'000	481'600	609'900	611'000	617'000
21035201	Participation à l'école secondaire	183'882	183'000	211'000	220'000	337'000	337'000	337'000
22	Ecoles spécialisées	95'878	99'630	98'100	98'950	100'450	102'860	102'900
23	Formation professionnelle	10'779	8'200	8'400	8'600	8'800	9'100	9'100
29	Administration scolaire	23'177	27'300	27'300	27'670	27'670	28'047	28'047



Plan financier 2016 - 2020

Compte	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	43'875	47'800	51'100	54'150	51'150	61'200	57'200
30	Culture	34'864	34'800	41'300	41'350	41'350	40'900	40'900
34	Sport	9'011	9'700	9'500	9'500	9'500	16'000	16'000
340	Sport	9'011	9'700	9'500	9'500	9'500	16'000	16'000
34035200	Association intercommunale sport Gruyère	7'511	7'700	7'500	7'500	7'500	14'000	14'000
35	Autres loisirs, colonie de vacances	0	3'300	300	3'300	300	4'300	300
4	SANTE	196'804	203'550	221'450	227'350	236'150	242'150	242'150
40	Hôpitaux	23'729	24'500	23'500	23'500	23'800	23'800	24'000
41	Homes médicalisés	107'442	113'200	128'000	132'700	139'000	144'000	144'000
44	Soins ambulatoires	65'514	63'850	67'950	69'150	71'350	72'350	72'150
46	Service médical des écoles	119	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
47	Contrôle des denrées alimentaires	0	0	0	0	0	0	0
5	AFFAIRES SOCIALES	225'401	232'550	245'650	256'450	260'150	264'650	266'750
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage	800	800	800	800	800	800	800
52	Caisse maladie et accidents	0	0	0	0	0	0	0
54	Structures d'accueil à la petite enfance	4'670	6'500	6'000	6'200	6'250	6'400	6'450
55	Institutions spécialisées	128'849	135'500	138'000	142'400	146'000	149'000	151'000
56	Encouragement à la constr. de logements	1'140	2'000	1'000	1'000	0	0	0
57	Homes	6'213	3'200	3'200	5'200	5'200	5'200	5'200
58	Aide sociale	83'729	84'550	96'650	100'850	101'900	103'250	103'300



Plan financier 2016 - 2020

Compte	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	191'349	189'850	256'050	194'990	185'590	190'058	190'558
62	Routes communales et génie-civil	158'532	157'150	219'650	158'090	148'190	149'658	150'158
64	Chemins de fer fédéraux	0	0	3'800	3'800	3'800	3'800	3'800
65	Trafic régional	32'817	32'700	32'600	33'100	33'600	36'600	36'600
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRC	24'599	38'900	36'100	22'360	13'660	22'323	21'423
70	Approvisionnement en eau	0-	0	0	0	0	0	0
71	Protection des eaux	0	0	0	0	0	0	0
72	Ordures ménagères	4'321	900	4'900	7'060	4'660	5'823	4'923
74	Cimetière	2'072	3'000	6'000	3'000	3'000	3'000	3'000
75	Correction des eaux et endiguements	2'820	6'000	6'000	5'500	3'500	3'500	3'500
79	Aménagement du territoire	15'386	29'000	19'200	6'800	2'500	10'000	10'000
8	ECONOMIE	1'447	22'350	19'250	20'850	20'900	20'950	20'950
80	Agriculture	590	600	600	600	600	600	600
81	Forêts	16'809-	1'950	650-	650-	650-	650-	650-
83	Tourisme	17'666	19'800	19'300	20'900	20'950	21'000	21'000
84	ARG contributions supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0



Plan financier 2016 - 2020

Compte	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
9	FINANCES ET IMPOTS	1'605'732-	1'699'600-	1'785'200-	1'866'230-	1'899'200-	1'939'955-	1'949'919-
90	Impôts	1'897'197-	1'823'800-	1'910'000-	2'000'930-	2'055'900-	2'100'859-	2'104'823-
93	Péréquation financière	72'704-	60'900-	44'300-	44'300-	44'300-	44'300-	44'300-
94	Finances	169'244	185'100	169'100	179'000	201'000	205'204	199'204
940	Gérance de la fortune et des dettes	174'102	183'900	175'900	190'600	215'600	214'600	207'600
94033000	Amortissements obligatoires	144'779	144'000	144'000	154'000	170'000	170'000	165'000
942	Immeubles du patrimoine financier	4'858-	1'200	6'800-	11'600-	14'600-	9'396-	8'396-
99	Autres postes	194'925	0	0	0	0	0	0
	Résultat	3'491-	38'730	15'550-	133'290-	28'833-	23'772-	29'325-

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Bernard Deillon : j'ai une question par rapport au revenu dû à l'impôt. Vous êtes assez optimistes, une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2014 alors qu'on voit partout que les entrées d'impôts sont plutôt à la baisse. Comment l'expliquez-vous ?

Pascal Lauber : nous suivons les indications du service cantonal des contributions qui nous dit d'augmenter de tant de pourcent chaque année.

Bernard Deillon : c'est relativement stable chaque année ?

Pascal Lauber : chaque année il y a une variation, elle n'est pas identique. De plus, cette augmentation ne prend pas en compte la parcelle 169, car le service des contributions ignore qu'il y aura des habitants en plus.

Christian Grandjean : il faut relever que c'est 10 % sur 5 ans et non chaque année.

Tractandum 4 : vente de 85 m2 sur la parcelle RF 149

Pascal Lauber : la commune a été sollicitée par le propriétaire de l'article RF 323 afin d'acquérir 85 m2 de terrain sur la parcelle communale RF 149.

Ceci a pour but de décaler le Chemin des Sâles qui passe actuellement sur sa propriété individuelle. Jusqu'à aujourd'hui, M. Bovet dispose d'une servitude de passage selon inscription au Registre Foncier du 17.12.1955. Pour la commune, cela implique la vente de 85 m2 de la parcelle agricole communale RF 149 ainsi que la création d'une servitude sur cette parcelle, tandis que pour M. Bovet, il ne bénéficiera plus du droit de passage et pourra rentrer librement chez lui.

Le prix de cette transaction a été fixé à Fr. 800.00, M. Bovet assumant, en plus, la totalité des frais de la procédure.

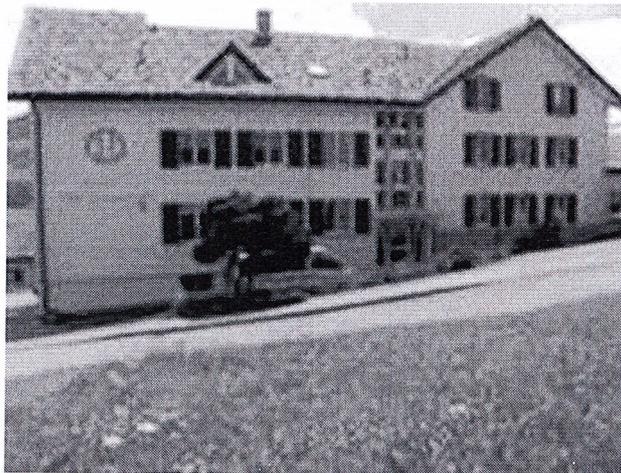
VOTE POUR LA VENTE DE 85 M2 SUR LA PARCELLE RF 149

**32 OUI
2 ABSTENTIONS**

La vente de 85 m2 sur la parcelle RF 149 est acceptée.

Tractandum 5 : divers

1. Prise en charge des personnes âgées

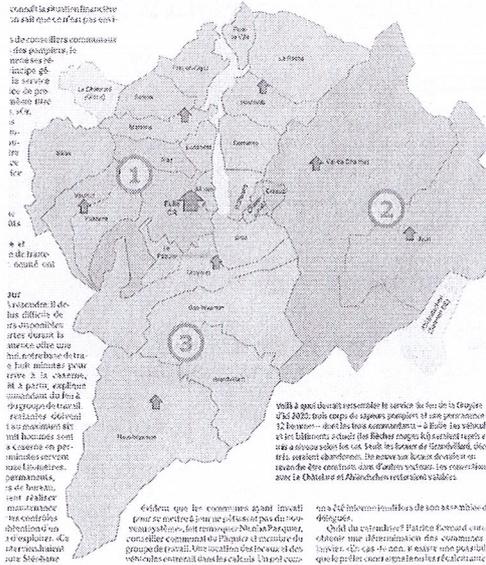


Pascal Lauber : face au vieillissement de la population régionale, le district a entrepris une réflexion sur l'organisation des prestations médico-sociales et plus largement sur les besoins de la population âgée sur son territoire. Parallèlement à la mise en place d'un concept régional d'accompagnement de la personne âgée, l'Etat de Fribourg a élaboré deux nouvelles lois dans le même domaine :

La loi sur les Seniors + et la loi sur les prestations médico-sociales. Cette dernière impose une gestion régionalisée des EMS. Le Réseau Santé et Social de la Gruyère va intégrer une nouvelle mission :

La gestion des EMS, lesquels devraient perdre leur vocation communale ou intercommunale durant la prochaine législature.

2. Frifire



Pascal Lauber : l'an passé, je vous informais de l'orientation de ce projet dont l'objectif principal est de maintenir la sécurité tout en répondant aux exigences de Frifire d'ici la fin 2015. Actuellement, seul 6 corps de sapeurs pompiers sur les 14 de notre district, répondent aux exigences. Au niveau de ces exigences, je peux citer la présence sur le lieu du sinistre, dans les 15 minutes, avec 8 sapeurs pompiers dont 1 officier et 4 sapeurs munis de la protection respiratoire. En tenant compte du déplacement et du temps pour s'équiper, cela représente un rayon d'action de 6 km. Le groupe de travail nous a présenté son analyse en date du 25 novembre 2015. Il est arrivé aux constatations suivantes :

- Difficulté de recrutement, notamment au niveau des cadres ;
- Engagement de moyens financiers importants avec les infrastructures ;
- Difficulté d'armer un groupe adéquat de jour.

Le but de la réforme est d'optimiser le fonctionnement, d'augmenter l'efficacité, de réduire les coûts et d'assurer dans la durée la mission des corps de sapeurs pompiers. Six scénarios ont été proposés et deux ont été analysés de manière approfondie. La variante proposée prévoit une égalité de traitement avec les ambulances qui ont aussi une mission de sécurité. Une équité envers les communes et ceci aussi du point de vue des coûts, tout en tenant compte des aspects techniques, humains, politique et financier. Ainsi, il est prévu 3 corps sapeurs pompiers avec la complémentarité du centre de renfort. Les nouveaux secteurs étant la vallée de la Jogne et Jaun, Gréville et l'Intyamont et le reste du district pour le dernier secteur. Trois commandants à plein temps et une permanence de jour seraient basés à Bulle.

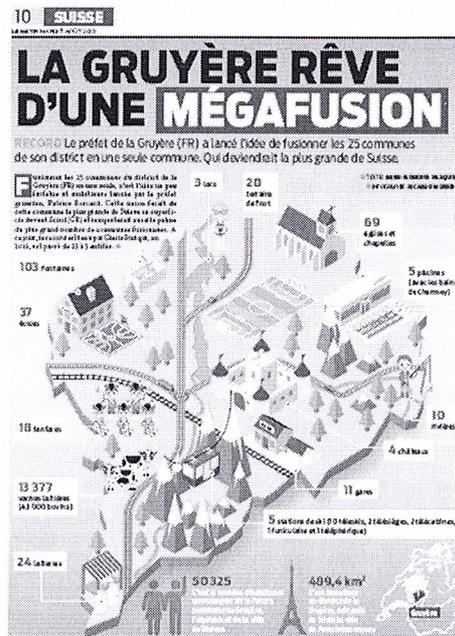
Au niveau des coûts, la charge moyenne de ces cinq dernières années est pour Morlon de Fr. 9.68 par habitant. Avec cette nouvelle organisation, cela peut varier entre Fr. 9.87 et Fr. 20.00 et tout dépend de la taxe d'exemption.

Quant à la mise en œuvre, il est prévu de le faire dans la prochaine législature en étalant des réalisations par année.

A ce jour, nous n'avons eu qu'une présentation, nous n'avons pas encore reçu la documentation écrite, il est prévu qu'on la reçoive dans le courant du mois de janvier 2016. Nous devons par la suite l'analyser et demander aux pompiers quel est leur avis sur cette réforme et ensuite la commune devra prendre position.

Notre corps de sapeurs pompiers a été inspecté le 25 avril 2015 avec différents exercices sur différents endroits de la commune. Un exercice plus complexe en commun avec le centre de renfort de Bulle a été effectué au Foyer.

3. Projet d'une seule commune pour la Gruyère



Pascal Lauber : un groupe de travail, constitué d'une dizaine de syndicats, dont je fais partie, ainsi que des membres du comité de l'ARG s'est réuni à cinq reprises, en creusant cette question importante pour l'avenir de notre région. Il a été décidé, afin de savoir quelle orientation donner à cette hypothèse, de rassembler tous les conseillers communaux, mercredi 16 décembre 2015.

Le groupe de travail souhaite présenter l'état de ses réflexions, les scénarios analysés et les principes de cette idée de commune unique pour le district.

Après quoi un vote consultatif sera organisé et chaque élu s'exprimera en tant que représentant de la population et non en tant que représentant de sa commune.

Le fonctionnement de notre région au niveau des associations intercommunales et le futur aménagement du territoire ont été les éléments déclencheurs de cette réflexion fondamentale sur notre organisation territoriale. Si nous allons de l'avant, se serait un immense chantier qui serait lancé.

4. Aménagement du territoire et coordination régionale

L'aménagement du territoire tel qu'on l'a connu jusqu'à ce jour est terminé. L'entrée en vigueur de la nouvelle LAT (loi sur l'aménagement du territoire) ainsi que son moratoire d'une durée de cinq ans obligent les différents acteurs de l'aménagement du territoire, à trouver des solutions qui permettent de répondre aux sollicitations du marché en favorisant les échanges au niveau régional. Pendant la durée du moratoire, il n'est pas possible de mettre en zone à bâtir sans en dézoner une autre. A la fin du moratoire, ce ne sera plus la commune qui décidera les nouvelles zones qui pourront passer en zone à bâtir mais une autorité supra-communale qui restera à définir. Dès lors, je pense que je n'ai pas besoin de revenir sur l'importance du fait que notre PAL (plan d'aménagement local) a été accepté deux jours avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi... Quant au futur, les nouvelles zones ne se feront pas ailleurs qu'au centre de la Gruyère et à mon avis on privilégiera les zones industrielles à celles des villas.

5. Projet de centre sportif

Trois consortiums ont pris part au concours et deux d'entre eux ont unis leurs forces afin de ne proposer qu'un seul projet. Les délégués de l' AISG (association intercommunale des sports en gruyère) ont décidé, le 26 août 2015, d'accepter la modification des statuts afin de permettre à l'association, que je préside, de porter le projet du centre sportif. En septembre 2015, le jury du centre sportif a consacré trois journées à l'examen des deux projets. Au terme de ces journées, le jury a décidé d'interrompre le concours, le 2ème ne pouvant pas rattraper le 1er et un lauréat a été désigné. Le 8 octobre 2015, l'ARG (association régionale de la gruyère) a officiellement transmis le dossier à l' AISG (association intercommunale des sports en gruyère). Mon comité a pris la décision d'attribuer le mandat de réalisation et d'exploitation du centre sportif au lauréat. Cependant, en date du 22 octobre 2015, le projet du centre sportif a subi un coup d'arrêt et la procédure d'adjudication a été suspendue suite à un recours qui conteste l'attribution de la réalisation du projet au lauréat. C'est la préfecture de la Broye qui a été désignée pour statuer sur ce recours et nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre la décision, qui prendra entre 1 et 12 mois.

6. Mobul

Pour terminer, j'aimerais encore signaler que le départ de Morlon est maintenu à 04 et 34 au départ de l'Eglise. Le plein tarif a augmenté de 10 centimes soit Fr. 2.80 par contre le tarif réduit reste identique. Le passage au quart d'heure est sérieusement envisagé mais là aussi tout dépendra une nouvelle fois du coût.

Pierre Barras : quand pensez-vous mettre un séparateur eaux usées / eaux claires dans la commune ?

Pascal Lauber : nous devons coordonner nos travaux avec le quartier de Jéricho à Bulle.

Patrick Audemars : Bulle a un délai jusqu'en 2040 mais ils pensent réaliser ces travaux en 2025. Lorsque Jéricho sera en séparatif, cela engendrera les travaux pour Morlon.

François Castella : tout Jéricho n'est pas en séparatif ?

Patrick Audemars : effectivement tout Jéricho n'est pas en séparatif.

Pierre Barras : quand pensez-vous refaire la conduite principale qui est en éternit ?

Patrick Audemars : il y a pas mal de questions qui se posent sur notre eau. A savoir : pourra-t-on la conserver ? Nous devons avoir des discussions avec le mandataire du bureau d'ingénieur, ainsi qu'avec Gruyère Energie. Ces questions sont en cours, mais le plus important sera de savoir si nous pourrions maintenir notre réseau d'eau dans le futur. Nous devons faire un règlement communal sur l'eau jusqu'à la fin de l'année 2016. Celui-ci déterminera les investissements pour le futur. Nous avons mis dans la planification financière un montant d'un demi million de francs. Nous devons étudier pour savoir si nous allons vraiment investir ce montant, payer l'amortissement et garder notre eau ou l'Etat va nous stopper et nous contraindre à n'utiliser que l'eau de Gruyère Energie. Toutes ces questions sont à l'étude actuellement.

François Castella : quelle serait la raison de ne pas nous laisser utiliser notre eau ?

Patrick Audemars : c'est la zone de captage qui se situe sous la maison de Jacques Grandjean. Il y a un danger car cette zone de captage se trouve au centre du village. Si un camion transportant du mazout venait à avoir un accident notre eau serait inutilisable durant de nombreuses années. Le service de l'environnement analyse le sujet actuellement et il devrait nous rendre réponse prochainement.

Pierre Barras : pour quelle raison avez-vous fait des fouilles en dessous du bureau communal ?

Patrick Audemars : la conduite d'épuration du bâtiment communal allait dans la conduite d'épuration de la famille Mivelle. Lors de la rénovation de leur maison ils ont dû déplacer leur conduite c'est pourquoi nous avons dû faire de même.

Pierre Barras : j'étais du comité de la Banque Raiffeisen et nous avons eu un arrangement avec Marianne car il n'y avait ni eau, ni toilettes dans le bâtiment. J'ai également vu qu'on avait posé des sondes dans l'ancienne décharge de quoi s'agit-il ?

Jean-Pierre Macherel : ça n'a rien à voir avec la commune c'est l'Etat qui mandate pour faire des contrôles sur l'ancienne décharge.

Pierre Barras : qui paiera les frais ?

Jean-Pierre Macherel : l'Etat.

Pierre Barras : ça ne va plus du tout ce Mobul !

Pascal Lauber : la place de parc va changer, il faut attendre les travaux de Valtraloc.

Pierre Barras : dimanche matin 8 h.30, il laisse tourner son moteur ! Ce matin 6 h.30, 2 bus articulés. 13 h.20 le bus vient chercher 6 enfants et une maîtresse ! Même topo à 15 h.30 sans compter tout les privés qui viennent. C'est inimaginable, il faut continuer à polluer ce village. De plus tous les week-ends il y a des jeunes qui viennent pique-niquer sur le parking entre 2 h. et 3 h. du matin. Ca ne va plus du tout.

Pascal Lauber : les jeunes ce n'est pas lié à Mobul et je ne sais pas si vous voulez de nouveau les explications sur le transport des enfants de l'école primaire, mais nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises.

Pierre Barras : vous pensez à l'environnement ? Ce n'est pas pour moi, mais pour nos petits enfants ! Ils auront quoi comme vie nos petits enfants ?

Pascal Lauber : en ce qui concerne le bus qui laisse tourner son moteur, nous allons reprendre contact avec Mobul. De plus, on pourra aussi mentionner que des chauffeurs roulent trop vite. Par contre, pour les bus supplémentaires qui transportent les enfants, nous n'allons rien faire c'est la loi sur les transports scolaires qui est ainsi. Pour les incivilités de la nuit à part téléphoner à la police, et voir s'ils ont envie de venir, je ne vois pas ce qu'il y a faire.

Jean-Marie Progin : j'en ai déjà parlé à la dernière assemblée communale concernant le 50 km/h. Morlon-Broc. La commune a dû recevoir un mail des Ponts et Chaussées de Fribourg. Vous pouvez ré-ouvrir le dossier.

Pascal Lauber : effectivement nous avons pris contact avec eux et leur avons demandé sous quelle forme nous devions collaborer. Nous attendons leur réponse, mais je pense qu'une vision locale serait nécessaire.

Pascal Lauber : lors de la dernière assemblée, nous vous avons également promis une boîte aux lettres pour les votations ce qui va être fait et également un banc qui sera posé. Ces trois choses demandées lors de la dernière assemblée ont été entendues.

Pierre Barras : Valtraloc, les soumissions c'est l'ingénieur ou la commune qui s'en charge.

Pascal Lauber : c'est l'ingénieur.

Pascal Lauber : avant de vous parler des prochaines élections, j'aimerais encore adresser un sincère Merci aux personnes s'investissant pour la commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur activité et leur engagement, tout au long de l'année. Quant à mes collègues élus, cela fait 5 ans que j'ai la chance de bénéficier de vos compétences et de l'excellent travail que vous réalisez. C'est pour moi un plaisir de vous retrouver le lundi et je remercie Patrick, Martine, Samuel et David.



Projets communaux 2011-2016 L'ESPRIT

Jardin du souvenir du cimetière
Tombe cinéraire
Autorisation de poser une photo sur la plaquette des incinérations
Définition du cadre de reprise des routes privées par le domaine public
Transport Mobul le vendredi et samedi soir ainsi que la journée du dimanche
Mise à jour ou adoption de nouveaux règlements
Achat du bâtiment de la déchetterie
Pose des toilettes sèches
Mise en conformité avec des mises à l'enquête
Site internet
Sentier du lac
Engagement d'un employé communal supplémentaire à temps partiel
Emission de TV « Mon village a du talent »
Ouverture d'une classe 3P et 4P (5H et 6H)
Achat du bâtiment de la Raiffeisen
Nouveau locaux pour l'administration communale
Révision et adoption du plan d'aménagement local
Accueil extrascolaire
Nouveau concierge de l'abri PC
Nouveau gardien de la déchetterie
Nouveau gérant des cultures
Changement de tout l'éclairage public
Echange de terrains avec les parcelles RF 151, 152 et 278 (uniquement assemblée)
Projet Valtraloc
Route du Lac ainsi que gestion du parking et agrandissement places de parc
Etude de fusion et décision
Enterrement Auguste Barbey
Amélioration de la déchetterie verte
Pose d'un panneau « Broc »
Réfection de la Route de la Cure
Reprise de la Route de Clos-d'Amont (devant les immeubles)
Réfection importante d'un tronçon de la canalisation des eaux claires

Pascal Lauber : à côté de cette sélection de 32 projets, nous nous sommes, bien entendu, occupés de la gestion courante de la commune où chaque année, nous vous avons présentés des comptes positifs. Nous avons également une participation engagée au niveau de la commission scolaire, des comités de l'AIS (association intercommunale du bassin de la Sionge), AISG (association intercommunale des sports en gruyère), Mobul, de la société de développement de Broc, Botterens et Morlon, du RSSG (réseau santé social de la gruyère), Triage forestier ainsi que des projets du centre sportif, de la valorisation des rives du Lac de la Gruyère, d'une seule commune pour la Gruyère et de l'accueil des séniors. Chacun d'entre nous a une ou plusieurs missions au sein de ces comités, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les années précédentes, nous avons plutôt tendance à ne pas y aller.

J'ai été fier, en tant que Syndic et accessoirement Président de parti, de voir la participation des morlonais quasiment toujours premiers en terme de votations populaires. Ainsi pour toutes ces raisons, les membres actuels du Conseil communal, pensant que leur travail en faveur de la commune de Morlon n'était pas encore terminé, ont décidé de continuer de mettre leurs compétences au service des citoyens et nous nous représentons, tous les cinq, selon une liste entente pour les élections de février 2016. Ceci dit, nous avons besoin de parrain pour pouvoir déposer notre liste. Les personnes qui ont envie de soutenir notre candidature sont invitées à bien vouloir compléter un tableau et à signer ledit document. Avant de terminer cette séance, j'aimerais remercier la population pour avoir décoré le village, en cette période de l'Avent. Au nom du Conseil communal et en mon nom personnel j'aimerais vous adresser mes meilleures vœux pour l'année 2016 et vous souhaiter d'excellentes Fêtes de fin d'année. Nous avons le plaisir de vous inviter à partager un verre au restaurant le Gruyérien.